

**COMMUNE DE SILLANS**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**PROCEDURE DE DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DES CHEMINS RURAUX SANS**  
**ALIENATION « De la Vie Gondrand » et « du Pendu »**

Par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Sillans en date du 18/10/2016. Il sera procédé à une enquête publique sur La procédure de désaffectation d'une partie des chemins ruraux sans aliénation – « La Vie Gondrand » et « du Pendu » ;

Au terme de l'enquête, le projet de désaffectation d'une partie des chemins ruraux sans aliénation sera soumis à approbation du Conseil Municipal.

Le commissaire enquêteur désigné est M. Yves MARCELLIN par arrêté du Maire et avec approbation du Conseil Municipal en date du 18/10/2016 ;

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- A la Mairie de Sillans (384 Rue de la République - 38590 SILLANS) aux horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – les mercredis et vendredis matin de 8h00 à 12h00 ;

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur par courrier envoyé à la Commune de Sillans ou par courriel sur [service-administratif@mairie-sillans.com](mailto:service-administratif@mairie-sillans.com) ou [ymarcellin@cegetel.net](mailto:ymarcellin@cegetel.net)

Le commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes en Mairie de Sillans (Isère) pour recevoir les observations écrites ou orales du public les :

- Lundi 14 novembre de 9h00 à 12h00
- Mardi 29 novembre de 15h00 à 18h00
- Samedi 17 décembre de 9h00 à 12h00

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront mises à disposition du public pendant un an en Mairie de Sillans (Isère).

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du secrétariat de Mairie aux horaires d'ouverture de la Mairie.